

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 18 OCT. 2011



communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011
PRESIDENCE DE MONSIEUR JOËL MANCEL

2011_B384

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville -Prévention de la délinquance - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2011

Le 7 octobre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 30 septembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès, donne pouvoir à SLISSA Monique - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BARRET Guy

Excusé(e)s :

BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Madame Dahbia DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 7 OCTOBRE 2011

Rapporteur : Madame Dahbia DRAOUZIA

Objet : POLITIQUE DE LA VILLE - Prévention de la délinquance.
Attribution de subventions aux associations au titre de l'année
2011

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance et au regard des 3 projets présentés, proposition est faite d'attribuer des subventions aux associations au titre de l'année 2011 pour un montant global de 14 387 €.

Par délibération n°2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :

Dans le domaine de l'accès au droit et de l'aide aux victimes

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes, soit :

- Contribution éventuelle, à l'échelle de la Communauté du Pays d'Aix, à un schéma de «points d'information et d'accueil des victimes» en soutenant financièrement les permanences des professionnels agréés en matière d'aide aux victimes.

Dans le domaine de la médiation

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de médiation, soit :

- Contribution éventuelle au financement des prestations en matière de médiation familiale et d'aide à la fonction parentale assurées par des professionnels habilités
- Contribution éventuelle au financement de la formation et à la dotation d'outils en matière de médiation sociale et dans les transports publics.

Dans le domaine de la prévention des conduites à risques

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière de prévention des conduites à risques, soit :

- Soutien financier aux initiatives organisées en lien avec la médecine scolaire, dans les établissements du primaire, du secondaire et des centres de formation des apprentis (CFA) du Pays d'Aix
- Soutien financier aux actions en faveur des élèves menées avec le concours d'intervenants sociaux, ou de santé, ou par des professionnels agréés en matière de prévention de conduites à risques
- Renforcement de la prévention aux abords des établissements scolaires
- Soutien financier aux Ateliers Santé Ville.

Dans le domaine de l'information et de la communication

Soutien des initiatives engagées par les communes en matière d'information et de communication, soit :

- Participation à des campagnes de sensibilisation ciblées

La délibération n°2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 précise que sont exclus du dispositif d'intervention de la Communauté : le financement de postes communaux et autres postes, le financement de matériel non rattaché au développement de permanences, que le taux d'intervention communautaire variera annuellement en fonction du budget communautaire alloué et que le financement de l'action devra être multi partenarial (ville, CPA, Région etc...). Les dossiers de demande de subvention sont instruits par les communes et déposés finalisés au guichet unique de la CPA.

Un comité de coordination s'est tenu le 18 avril 2011 en présence de la C.P.A. et des représentants des communes d'Aix-en-Provence - Bouc Bel Air - Cabriès - Coudoux - Fuveau - Les Pennes Mirabeau - Pertuis - Simiane Collongue - Trets - Venelles - Vitrolles, qui ont apporté un avis technique sur les actions présentées sur le tableau joint en annexe 1.

Ainsi, concernant la compétence de la prévention de la délinquance, le montant total des **3 dossiers** pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **14 387 €** et concerne les associations dont les actions sont recensées dans l'annexe 1 « grille de recensement des actions » et détaillées dans l'annexe 2 « fiches et budgets) jointes au présent rapport.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance ;

VU la délibération n°2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

Vu la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

Vu l'avis favorable donné à la commission du 15 septembre 2011 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant total de **14 387 € pour 2011**, aux associations mentionnées par les communes pour les actions recensées dans l'annexe 1 ci-jointe,
- **DIRE**, que pour 2011, le financement de la CPA s'effectue suivant l'état des lieux transmis par les communes et joint en annexes 1 et 2,

- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer tous les dossiers se rapportant à cette délibération,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 520-6574** subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

ANNEXE 1

GRILLE DE RECENSEMENT DES ACTIONS

ANNEXE 1

GRILLE DE RECENSEMENT DES ACTIONS

Numéro Guichet Unique	ASSOCIATIONS	PROJETS	DESCRIPTION	Montant accordé	MONTANT MAXIMAL VERSE EN 2011
2011_00928	FAMILLE RURALES 13	Accueil et soutien à la parentalité	Permanence et accueil pour la défense des familles en milieu rural	6 350	6 350
Exempt de N° (S.C.O.P.)	SCOP LA DURANCE	Suivi thérapeutique pour auteur de violences conjugales	Dans le cadre du protocole relatif à la protection et à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et à la prévention de la récidive, par le traitement pénal, social et thérapeutique des mis en cause	4 287	4 287
2011_00932	ECOLE DU SPORT ET DU SAUVETAGE VITROLLAISE	Projet d'insertion par le sport et le sauvetage	Au travers de l'Enseignement du Sauvetage et du Secourisme, permettre à des personnes d'obtenir une formation diplômante et de faciliter leur insertion dans le milieu professionnel.	3 750	3 750
TOTAL				14 387	14 387

OBJET : Habitat et politique de la ville - Politique de la ville -Prévention de la délinquance - Attribution de subventions aux associations au titre de l'année 2011

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

